THE DANSANT

Le CCAS organise un thé dansant le mardi 24 octobre 2023 de 14h à 17h à l'espace culturel Barbara pour les plus de 55 ans.

Animé par Eric'Dan et Carole de la société E.D.S Event's Inscription au Relais Infos Seniors, le matin de 8h00 à 12h00

- Pour les Franc-Forésiens : du 9 au 13 octobre, tarif 5 €

- Pour les extérieurs : du 16 au 20 octobre, tarif 7 €

Attention le nombre de places est limité. Boissons offertes: thé, café, eau, jus de fruits.





ATELIERS ET ANIMATIONS EN OCTOBRE



Jeudi 5 octobre à 14h00

> Séance de cinéma, Diffusion du film "Maison de retraite" de Thomas Gilou avec Kev Adams et Gérard Depardieu à l'espace culturel Barbara. Diffusion proposée dans le cadre de la semaine bleue.

Ouvert à tous les Franc-Forésiens - Gratuit.

Vendredi 06 octobre



> Marche bleue intergénérationnelle pour clôturer la semaine bleue avec l'association " la Marche Franc-Forésienne ". Ouvert à tous les Franc-Forésiens- Gratuit.

Mardi 10 octobre à 13h30

> Atelier cuisine lasagnes thon-épinards : animé par la Banque alimentaire. Réservé aux bénéficiaires de l'épicerie sociale.



Mercredi 11 octobre à 8h30

> Petit déjeuner autour des crêpes : animation parents/enfants pour les bénéficiaires de l'épicerie sociale dans le cadre du programme « la compagnie des gourmands » financé par l'ANDES.

Mardi 17 octobre à 14h00



> Au CCAS: dans le cadre d'octobre Rose, le Service de Prévention Santé, une sagefemme et un professionnel d'EMERA interviendront sur l'importance du dépistage du cancer du sein, le diagnostic, l'auto palpation, ouvert à tous les franc-forésiens.

Vendredi 20 octobre à 14h00

> Marche rose "Tous et toutes en rose"; avec l'association "la Marche Franc-Forésienne " Ouverte à tous les Franc-Forésiens.



Jeudi 26 Octobre à 14h00

> Atelier « Qualité de l'air intérieur » animé par l'association Interfaces suivi d'un temps ludique consacré à la fabrication d'un déshumidificateur. Action financée par le département dans le cadre d'un projet de lutte contre la précarité énergétique. Inscriptions obligatoires:

Épicerie J. Baker: CCAS ·

41 bis Rue Jules Ferry 28 rue Jean -Jaurès 03 27 29 84 59 03 27 28 17 64

Édité et distribué par le CCAS de la Ville de Petite-Forêt - Directeur de Publication : Sandrine Gombert, Maire, Présidente du CCAS -Conçu et réalisé par le service communication de Petite-Forêt / C. Blas - Photos non contractuelles - Crédits photos : CCAS, service communication P. Kolebacki, C. Blas, Epictura - Édition septembre 2023. © Imprimé sur du papier certifié FSC











LES SENIORS EN VOYAGE À GUIDEL-PLAGES EN BRETAGNE



Le centre communal d'action sociale a renoué avec le voyage des seniors et la destination choisie cette année : Guidel-plage en Bretagne. Les seniors ont été hébergés dans un magnifique site, face à la mer.

Durant une semaine, ils ont pu explorer et visiter les trésors du Morbihan et du Finistère: le village de Pont-Aven qui a inspiré Paul Gauguin, Quiberon, avec un circuit panoramique le long de la côte sauvage. La visite de Carnac et de son site mégalithique avec les célèbres alignements de menhirs.

Enfin petit arrêt à la Trinité sur Mer pour flâner sur le port.





VOYAGER L'ESPRIT TRANQUILLE!

Pour voyager en bus ou tram, le CCAS vous propose une aide au transport :

- Le titre Mimosa est destiné aux voyageurs occasionnels. Vous pouvez bénéficier de 10 titres de transport au tarif de 2,70 €. Cette aide mensuelle est réservée aux personnes de plus de 18 ans, dont les revenus du foyer fiscal sont inférieurs à 80 % du SMIC net.
- Le Pass City vous permet de voyager en illimité pendant 1 mois. Cet abonnement, destiné aux Franc Forésiens est soumis à condition de ressources. Trois tarifs différents sont appliqués selon votre situation : de 13,20 € à 26,20 €.
- Le Pass Seniors pour des voyages illimités pendant 1 an. Vous avez 65 ans et plus, êtes non imposable, vous pouvez alors bénéficier du Pass Sénior. Rapprochez-vous du CCAS de Petite-Forêt.

BOURSES SCOLAIRES

Inscriptions du 18 septembre au 31 octobre

Comme chaque année, le CCAS accorde une bourse scolaire aux jeunes résidant la commune. Le montant varie en fonction du niveau d'études :



Collégiens : 15 €Lycéens : 22 €

- Étudiants : 52 € (les trois premières années d'études supérieures).

Pièces à fournir :

- Certificat de scolarité et un RIB à la même adresse,
- En cas de nom différent, présenter le livret de famille,
- En cas de séparation ou divorce, se munir du jugement qui octroie la garde de l'enfant à la personne dépositaire,
- Un justificatif de domicile, dans le cas où l'adresse ne figure pas sur le certificat de scolarité et sur le RIB.

La demande de bourse doit être déposée par le responsable légal, ayant la garde de l'enfant ou par l'enfant majeur lui-même. Contact : CCAS 03 27 28 17 64